



Vivre à Creuse

N°2 - Juillet 2001

Editorial

Bulletin communal d'information

Comité de rédaction :
Ludivine Godard
Jean-Étienne Lefin
Bernard Vincent

Mise en page :
Bernard Vincent
ber.vincent@wanadoo.fr

Nous sommes heureux de vous adresser le second numéro de votre bulletin communal d'information.

Ainsi que vous le constaterez ce sont d'abord aux risques de pollution et d'insécurité que nous avons dû consacrer une bonne part de ces pages. Nous le déplorons, mais nous pensons qu'en ces domaines, la vigilance et la solidarité sont nos meilleures garanties.

Par bonheur tout finit bien puisque c'est à une petite fête conviviale que nous vous proposons de participer début septembre. (Ne tardez pas, n'hésitez pas, renvoyez tout de suite le bon de participation.)

Nous demeurons attentifs à tout projet ou proposition que vous souhaiteriez nous soumettre, à toute information d'intérêt général que vous désireriez communiquer.

Nous vous souhaitons un bien bel été.

Le Conseil Municipal

Une affaire de boues

Lors de ses réunions du 18 mai puis du 13 juin, le Conseil Municipal a examiné les termes d'une enquête publique relative à l'épandage sur le territoire de la commune des boues issues de la station d'épuration de Seine-Aval à Achères, dans le département des Yvelines.

De nombreuses communes de la Somme étant également concernées par cet épandage, vous avez certainement lu dans la presse locale différents articles rendant compte des multiples questions et protestations engendrées en tous lieux par ce projet. Nous tenons toutefois à vous apporter quelques précisions.

Des boues bien propres ?

Située en région parisienne, la station d'épuration de Seine-Aval d'Achères traite les eaux usées produites par une population d'environ 8 millions d'habitants. Les boues résiduelles subissent un certain nombre de traitements destinés à les trans-

former en "un amendement utile à l'agriculture".

Nous nous sommes donc étonnés qu'un produit si "utile" ne fasse pas le bonheur des agriculteurs d'Ile de France. Nous avons alors appris que ceux-ci ont refusé d'épandre ces boues sur leurs terres et, qui plus est, que les usines de transformation des productions légumières (pois, haricots, épinards...) refusent de traiter les produits issus de terres sur lesquelles des épandages de boues ont été effectués.

En dépit des affirmations rassurantes présentées dans le luxueux dépliant publicitaire largement diffusé par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne, il est donc clair que ces boues ne présentent pas toutes les garanties indispensables en matière de pollution à court, moyen et long terme :

- présence de métaux lourds dans leur composition,

- incidence invérifiable sur les sols et la pollution de la nappe phréatique,
- risque pour la salubrité publique (qui croira notamment qu'elles sont inodores ?) et la santé.

Il convient d'ajouter à ces préventions le fait que l'acheminement de ces boues jusqu'au terrain d'épandage entraînera inévitablement une circulation importante de poids lourds dont le passage ne peut qu'endommager les voies communales.

Le terrain choisi

Un seul agriculteur possédant des terres sur le territoire de la commune s'est porté volontaire pour procéder à l'épandage de ces boues. Le projet concerne une parcelle de 20 hectares située à proximité du chemin du bois, à 400 mètres environ des premières habitations et sous les vents dominants. De plus, l'accès à ce terrain s'effectue par un chemin inadapté à la circulation des camions.

Une opposition franche et massive

Après plusieurs rencontres avec une partie des maires des communes concernées et après examen des éléments d'information rapportés ci-dessus, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de manifester son opposition au projet d'épandage

Ce projet ayant fait l'objet d'une enquête publique diligentée par le

préfet, il nous a semblé souhaitable d'associer l'ensemble de la population de Creuse à cette décision. Une pétition justifiant et affirmant notre refus vous a été présentée les 19 et 20 mai. Elle a recueilli 112 signatures.

C'est donc massivement que notre commune refuse de recevoir les boues d'Ile de France. Le conseil municipal a, de plus, exprimé le souhait que des

filières de traitement plus sûres soient mises à l'étude afin de protéger l'environnement de tous.

À ce jour, la préfecture n'a pas encore rendu de décision. Le dossier reste donc ouvert. Nous vous communiquerons immédiatement toute nouvelle information sur ce sujet.

Vie quotidienne

Sécurité des biens

Durant les derniers jours de juin, une tentative d'effraction dans une maison suivie d'un cambriolage effectif dans une autre, ont été perpétrés à Creuse.

Les individus qui se livrent à ces exactions opèrent très rapidement, vraisemblablement en bandes organisées. Ils ont montré qu'ils savent mettre à profit une absence, même très momentanée, pour agir.

Nous recommandons donc à tous la plus grande vigilance. Si votre attention se trouve éveillée par un mouvement suspect de véhicules ou de personnes, n'hésitez pas à faire part de vos observations au maire après avoir noté le numéro du ou des véhicules repérés.

Et veillez à fermer portes et fenêtres, même en cas de courte absence, si vous ne tenez pas à alimenter le marché aux voleurs.

Collecte des déchets verts

Comme vous le savez la collecte des déchets verts a été mise en place par le SIROM des Sept Cantons.

Des poubelles réservées à cet usage sont mises à votre disposition, pour un montant de 40 F l'une, par le SIROM. Les sacs sont proscrits. Les branches, branchages et grosses tailles de haies peuvent être enlevés s'ils sont liés en fagots n'excédant pas 1,20 m de longueur.

À Creuse la collecte s'effectue, en principe le mercredi, selon le calendrier ci-dessous :

- 1e août
- 18 août (samedi)
- 29 août
- 12 septembre
- 26 septembre
- 10 octobre
- 24 octobre
- 7 novembre (fin de la campagne

2001)

Pour les déchets nombreux et encombrants, il vous est recommandé d'utiliser la nouvelle déchetterie de Loeuilly où vous pouvez également acquérir des poubelles vertes.

Fermeture de la décharge

La décharge municipale réservée aux déchets verts est désormais fermée conformément à la nouvelle législation. Tout dépôt sauvage, en quelque lieu de la commune que ce soit, est justifiable des poursuites prévues par la loi sur l'environnement.

Réservation de la salle communale

Pour réserver la salle durant les vacances, vous pouvez vous adresser à Ludivine Godard qui assure cette mission en l'absence de Jean-Étienne Lefin.

Que diriez-vous d'une petite fête ?

Comment achever la période estivale et faire une rentrée dans la bonne humeur et la convivialité ?

En s'offrant une petite fête pardi !

Le remède n'est peut-être pas d'une originalité folle mais s'il permet aux Creusois de se rencontrer et de se parler, il est à coup sûr excellent.

Donc !

Nous proposons à tous ceux d'entre vous qui le souhaitent de venir partager un repas dont le plat principal sera un méchoui soigneusement et amoureuxment préparé par nos experts locaux.

Cela se passera le samedi 8 septembre, à partir de 12 heures, dans et autour de la salle communale.

Il y aura :

- un apéritif
 - le méchoui à volonté avec ses pommes de terre
 - les fromages
 - les desserts
 - la boisson à volonté et surtout :
 - vos voisins de Creuse, à volonté.
- Tout cela pour la somme de 100f, sourire et musique compris (60 f pour les moins de 12 ans).

Les danses rituelles ont été prévues pour que le soleil soit de la fête.

Vous êtes décidés à ne pas bouder ce jour là ?

Bravo ! Inscrivez vous sans délai, en renvoyant le coupon réponse joint à ce bulletin, à Jean-Étienne Lefin, Ludivine Godard ou Bernard Vincent.

Vous tenez à réfléchir ?

La date limite des inscriptions est fixée au lundi 27 août.

Naturellement cette fête est réservée aux habitants de Creuse.

À bientôt !

